



Certificat
ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIALE

Cycle de formation 2020



Aurep
"LA RÉFÉRENCE"

➤ Depuis sa création (15 mars 1995), l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) est devenue la référence pour les formations professionnelles en gestion de patrimoine. Plus de 8 000 professionnels (conseillers en gestion de patrimoine, notaires, avocats, experts-comptables, collaborateurs de banque, courtiers ou agents d'assurance) sont aujourd'hui titulaires de l'un ou l'autre de nos diplômes.

➤ **Nouvelle formation : Certificat Allocation d'Actifs Patrimoniales**

Fidèle à sa volonté de permettre à ses diplômés de disposer de compétences de plus en plus pointues et différenciantes, l'AUREP lance une formation inédite sur le marché visant à développer leurs capacités en allocation d'actifs. La maîtrise de cette discipline complexe, clé de voute indispensable permettant de répondre principalement aux objectifs et problématiques de long terme du client selon un processus rigoureux de sélection des actifs et de gestion du risque, permettra aux diplômés de devenir de véritables architectes du patrimoine, dans un environnement évolutif que ce soit d'un point de vue réglementaire, économique ou financier.

Pour développer ces compétences, l'AUREP a réuni au sein d'un cursus de formation unique en son genre les meilleurs spécialistes par classes actifs, mais aussi en économie, en finance comportementale, et bien sûr en méthodologie d'allocation.

➤ **Contexte : Les raisons qui rendent cruciales la maîtrise de l'allocation d'actifs**

L'environnement économique des différentes zones géographiques du monde et leur évolution au cours du temps ont une forte influence à long terme sur le comportement des différentes classes d'actifs. Cela crée des opportunités mais également des risques. Les obligations et le fonds Euro, utilisés traditionnellement comme actifs de rendements sûrs par excellence, ne rapporte quasiment plus rien. Les actions sont perçues comme très risquées et semblent de plus en plus vulnérables aux politiques monétaires. A l'opposé, l'immobilier, s'est quant à lui démocratisé, ce qui rend le sourcing plus difficile que par le passé. Pendant ce temps, de nouvelles classes d'actifs émergent ou se développent, comme les SCPI thématiques, les investissements non-côtés, le financement des infrastructures ou des forêts, etc...

Dans ce paysage complexe, le besoin d'architecture du patrimoine pour le client devient à la fois plus important mais aussi plus difficile à réaliser que par le passé. Pour cela, il est nécessaire de comprendre de plus en plus finement le fonctionnement de chaque classe d'actifs en fonction de l'environnement actuel et futur pour redéfinir le rôle que chacune d'entre elles pourra jouer dans une allocation globale.

Ainsi, il devient crucial pour le Conseiller en Gestion de Patrimoine de mobiliser des connaissances multiples (économiques, financières, comportementales) s'intégrant dans une méthodologie rigoureuse s'il souhaite maximiser les chances de réussite d'une Allocation d'Actifs Patrimoniales globale appropriée.

➤ **Objectif de la formation**

Être en mesure d'identifier les problématiques financières de long terme et les risques qui y sont associés, afin de pouvoir construire une Allocation d'Actifs globale prenant en compte à la fois les propriétés propres de chacune des classes d'actifs et les aspects psychologiques du client. Pour ce faire, il faudra :

- Connaître en détail les caractéristiques de chacune des classes d'actifs, leur mode de valorisation et leur comportement de long terme dans différents environnements économiques,
- Savoir analyser la situation et l'évolution des tendances économiques d'un pays ou d'une zone géographique afin de pouvoir la situer dans un cycle long,
- Savoir identifier, mesurer, minimiser et gérer les risques au cours du temps,
- Maîtriser les techniques d'allocation d'actifs et en connaître les limites,
- Savoir identifier et gérer les biais comportementaux des clients.

➤ **Philosophie du process de formation**

Le process de formation vise à donner aux étudiants les connaissances et outils nécessaires afin qu'ils construisent, eux-mêmes, tout au long de la formation, leur propre méthodologie d'allocation d'actifs. Ils auront alors à l'appliquer avec une étude de cas mais pourront surtout l'intégrer au sein de leur conseil patrimonial global dans leurs établissements.

➤ **Public concerné**

Cette formation s'adresse particulièrement aux Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP), qu'ils travaillent pour un cabinet indépendant ou pour une institution financière. Ils devront avoir une connaissance globale des classes d'actifs (prérequis) mais pas nécessairement des spécificités de chacune d'entre elles. La formation s'adresse également aux gérants de family office ou investisseurs privés qui souhaitent gérer directement leur patrimoine. Elle peut enfin venir compléter les connaissances des autres professionnels du droit ou du chiffre qui veulent offrir un service plus large à leurs clients.



➤ **L'AUREP a obtenu son référencement dans *Datadock*.** Il s'agit d'une base de données unique qui permet de regrouper les preuves de la bonne application, par notre organisme de formation, des critères fixés par le décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015. L'AUREP a répondu et validé l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.

➤ Pour 2020, L'AUREP propose d'ouvrir la formation à **PARIS**.

Catherine ORLHAC
Président de l'AUREP

EQUIPE ADMINISTRATIVE DE L'AUREP

Président : Catherine ORLHAC

Responsables pédagogiques :

Charles NOURISSAT, CGP, Gérant de Patrimoine Plus
Pierre SABATIER, Président de Primeview, vice-président de l'AUREP

Informations générales

Laëtitia GALLON

Tél : 04 73 17 15 10

Fax : 04 73 29 11 96

E-mail : contact@aurep.com

Renseignements relatifs au financement des formations

Jacqueline PROVOST

Tél : 04 73 17 15 07

Fax : 04 73 29 11 96

E-mail : jacqueline.provost@aurep.com

Site Internet : www.aurep.com

Rejoignez l'AUREP



ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIALE

Durée de 18,5 jours, soit 130 heures

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIALE

Nicolas CHERON <i>Responsable de la recherche marché, Binck</i>	Devises
Laurent LAMAZERE <i>Président SAS LAMAZERE Gestion Privée</i>	Obligations / Crédit/ Loans
Benjamin LOUVET <i>Responsable de la gestion actifs réels, OFI Asset Management</i>	Matières premières
Mickaël MANGOT <i>Docteur en économie - Associé-gérant BEFI Consulting Fondateur-dirigeant de L'Institut de l'Economie du Bonheur</i>	Risques comportementaux
Eric MIJOT <i>Responsable de la Stratégie Actions, Responsable adjoint de la Stratégie, AMUNDI</i>	Cycles longs Cycles courts Applications Cycles / Marchés
Charles NOURISSAT <i>CGP – Patrimoine Plus</i>	Introduction et méthodologie – Conclusion Actions Autres Actifs Risques et mesures Techniques d'allocation d'actifs & Gestion des risques de diversification
Pascal PINEAU <i>Associé, Metisse Finance</i>	Bilan Patrimonial et mise en place / aspects comportementaux Aspects réglementaires
Pierre SABATIER <i>Président, PrimeView, vice-président AUREP</i>	Introduction et méthodologie - Conclusion
Eric SEHEUX <i>Président, Officium Asset Management</i>	Private Equity
Mark SINSHEIMER <i>Consultant indépendant, MS Conseil</i>	Gestion alternative
Daniel WHILE <i>Directeur Recherche & Stratégie, Primonial REIM</i>	Immobilier locatifs français Immobilier locatifs international SCPI

PLAN DE FORMATION

ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIALE

MODULE INTRODUCTIF

- Introduction et méthodologie 3.5h

CONNAISSANCE DES CLASSES D'ACTIFS ET SELECTIONS DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENTS

- Actions 7h
- Obligations / Crédit/ Loans 7h
- Gestion alternative 3.5h
- Matières premières 3.5h
- Devises 3.5h
- Immobilier locatifs français 10.5h
- Immobilier locatifs international 3.5h
- SCPI 7h
- Private Equity 3.5h
- Autres Actifs 3.5h

CYCLES ECONOMIQUES ET COMPORTEMENT DES CLASSES D'ACTIFS

- Cycles longs 7h
- Cycles courts 7h
- Applications cycles/marchés 7h

CONSTRUCTION D'UNE ALLOCATION D'ACTIFS

- Risques et mesures 7h
- Techniques d'allocation d'actifs & Gestion des risques de diversification 7h
- Risques comportementaux 3.5h

MISE EN PLACE D'UNE ALLOCATION D'ACTIFS ET CONTRAINTES CLIENT

- Bilan Patrimonial et mise en place / aspects comportementaux 10.5h
- Aspects règlementaires 7h
- Suivi de l'allocation dans le temps et gestion des risques 7h

CONCLUSION

- Préparation de la soutenance et conclusion 11h

Total 130h

18 jours ½

*L'AUREP a obtenu son référencement Datadock en 2017,
en validant l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.*

Voir contenu pédagogique détaillé pages suivantes

ALLOCATION D'ACTIFS PATRIMONIALE

MODALITES D'INSCRIPTION

A lire attentivement

PRE REQUIS

Il s'agit d'une spécialisation destinée en particulier à des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP), qu'ils travaillent pour un cabinet indépendant ou pour une institution financière. Ils devront avoir une connaissance globale des classes d'actifs (prérequis) mais pas nécessairement des spécificités de chacune d'entre elles. La formation s'adresse également aux gérants de family office ou investisseurs privés qui souhaitent gérer directement leur patrimoine. Elle peut enfin venir compléter les connaissances des autres professionnels du droit ou du chiffre qui veulent offrir un service plus large à leurs clients.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTION

1. Les conditions d'admission :

Cette formation est ouverte à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société ont la charge de conseiller une clientèle privée dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine et justifient :

- soit d'un diplôme de niveau bac + 4 dans les domaines, économique, financiers, ou de gestion.
- Soit d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion de patrimoine. Les candidats devront justifier d'une réelle pratique professionnelle dans un service de gestion de patrimoine.

Dans ce dernier cas, vous devrez transmettre un Dossier de Validation des Acquis*.

La commission pédagogique, composée de formateurs de l'AUREP et présidée par un formateur permanent de l'AUREP, étudie les dossiers des candidats non titulaires d'un BAC+4. Cette Commission émet un avis qui est transmis au Président de l'AUREP autorisant ou non l'accès du candidat à la formation.

* IMPORTANT – DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS

Avant toute inscription au cycle de formation, vérifiez si vous devez passer par une procédure de Validation des Acquis. Dans ce cas, le dossier est disponible sur notre site www.aurep.com ; il doit être dûment renseigné, accompagné des pièces et justificatifs, et retourné à l'AUREP avec le formulaire de prise en charge, selon les procédures décrites en page 2 du dossier.

2. L'inscription

Après lecture de cette plaquette d'information et après avoir vérifié si vous devez ou non vous soumettre à la procédure de Validation des Acquis, **merci de procéder au téléchargement du formulaire d'inscription, via le site www.aurep.com.**

Pour ce faire, sélectionnez la formation de votre choix et cliquez sur « **FORMULAIRE D'INSCRIPTION & PLAQUETTE D'INFORMATION** ».

Imprimez-le et renseignez tous les champs, joignez les justificatifs demandés : CNI ou passeport en cours de validité, CV actualisé, dernier diplôme obtenu, carte vitale, photo d'identité et le moyen de paiement retenu (chèque ou virement). Une fois le dossier dûment constitué, daté et signé par vos soins (signatures de toutes les parties concernées), adressez-le à l'AUREP **par voie postale.**

Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet et/ou non signé convenablement sera refusé.

La réception du dossier d'inscription à l'AUREP (voie postale) permettra de retenir votre place sur nos listes d'inscription.

Sans ce dossier, aucune place ne pourra être réservée et aucune inscription à la formation ne pourra être possible.

LIEU

- Cette préparation se déroulera à **Paris**.

Les examens se dérouleront à **Clermont-Ferrand** pour l'épreuve écrite et à **Paris** pour l'épreuve orale

Le lieu exact des épreuves vous sera communiqué ultérieurement.

PRIX

Le coût de la formation s'élève à **8 000 euros, non soumis à la TVA.**

Le coût est ramené à **7 500 euros non soumis à la TVA** pour les demandeurs d'emploi¹ au premier jour de la formation justificatif à envoyer à l'AUREP, par voie postale) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

Ces formations sont éligibles au 1% (Numéro d'activité : 83630284463).

Modalités de règlement : elles vous sont précisées dans le formulaire d'inscription (à télécharger, imprimer et à nous adresser par courrier). Des facilités de paiement sont proposées.

Villes	Tarif Normal	Tarif Réduit**
Paris		
Prix TTC *	8 000 €	7 500 €
Acompte n° 1: à l'inscription	2 000 €	2 000 €
Acompte n° 2: en janvier	2 000 €	1 850 €
Acompte n° 3: en mars	2 000 €	1 850 €
Acompte n° 4: en mai	2 000 €	1 800 €

* Non soumis à TVA

** Les personnes qui ont le statut de **demandeur d'emploi au premier jour de la formation** (justificatif à adresser à l'Aurep par courrier) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

→ Ce prix comprend l'enseignement et la documentation pédagogique.

→ **Ce prix ne comprend pas :**

- Les frais liés au Dossier de Validation des Acquis : **200 euros**.

ANNULATION

> Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10^{ème} jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.

> Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.

> En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

PROGRAMME DE FORMATION COMPLET :

Consultable dans son intégralité dans cette plaquette (pages 1 à 11) associée aux informations/modalités d'inscription (p 9 à 11) et au bulletin d'inscription à télécharger sur <https://www.aurep.com/formations/diplome-allocation-actifs-patrimoniales/>

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les cours sont réalisés par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels hautement qualifiés pour préparer au « Certificat Allocation d'Actifs Patrimoniales ».

Les stagiaires se verront remettre une documentation complète des modules traités.

Les stagiaires auront un accès personnel au site internet de l'AUREP ; une version dématérialisée des cours sera déposée sur leur espace personnel ainsi que des informations propres à leur promotion (compléments de cours, trombinoscope de la classe, noms et adresses mail des candidats par promotion, plan du lieu de formation). Des informations sont régulièrement transmises via leur messagerie personnelle (sur les cours, les enseignants, les examens...).

Les cours auront lieu dans des salles de formation équipées et prévues pour l'enseignement.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

- des feuilles de présence seront signées par le stagiaire et le(les) formateur(s) et ce par demi-journée de formation ; l'objectif est de justifier la réalisation de la formation.

¹ Ce statut doit être effectif au jour du démarrage de la formation.

Sanction de la formation :

- un jury de l'AUREP délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats pour prononcer la réussite à l'examen ; en cas de réussite, l'AUREP délivrera une attestation de réussite.

DUREE

130 heures, soit 18,5 jours

DATES

1. Calendrier prévisionnel des enseignements :

> **Paris** : A partir de janvier 2020 (durée : 17,5 jours) : 2 à 3 jours par mois sur 10 mois

> **Les plannings de formation et lieux exacts de formation vous seront précisés à partir de l'été 2019.**

2. Examens : les dates sont arrêtées par l'AUREP et seront communiquées en cours d'année.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET PERIODES DES EPREUVES

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- Première session :

- Une épreuve écrite - QCM - de 2 heures, comptant pour 40% de la note globale, à mi-parcours
- Un dossier pratique à réaliser et rendre avec un Grand Oral de présentation – Durée du passage : 45 minutes, comptant pour 60% de la note globale, en fin de parcours.

- Deuxième session (pour les candidats ayant échoué à la première) :

- Une épreuve écrite - QCM de rattrapage - de 2 heures, comptant pour 40% de la note globale, en mars 2021
- Un dossier pratique à réaliser et rendre avec un Grand Oral de présentation – Durée du passage : 45 minutes, comptant pour 60% de la note globale, en mars 2021.

Les dates des examens sont arrêtées par l'AUREP et seront communiquées en cours d'année.

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Une note de la première session supérieure ou égale à la moyenne peut être conservée pour la seconde session.

LIEU DE DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens se dérouleront à **Clermont-Ferrand** pour l'épreuve écrite et à **Paris** pour l'épreuve orale

> **Les lieux exacts des épreuves seront communiqués par le biais de votre convocation aux examens**

Le règlement des examens est disponible sur demande à contact@aurep.com